Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	HOULES Thomas
Numéro / Voie	155 avenue des Arènes Romaines
Code postal / Commune	31300 TOULOUSE
Pays	France

N° consultation du téléservice : 2024022600368TUU
Référence de l'exploitant : 2409004712.240901RDT02
N° d'affaire du déclarant : _____
Personne à contacter (déclarant) : Thomas HOULES
Date de réception de la déclaration : 26/02/2024
Commune principale des travaux : 09110 Savignac-les-Ormeaux
Adresse des travaux prévus : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR PYRENEES
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 87 RUE JEAN GAYRAL
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 31200 TOULOUSE
Tél. : +33561619089 Fax : +33561619753

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
LAPL	1/2500 1/500		[ ]	cm	
			[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [x] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5 et Chapitre 8 relatifs au réseau électrique

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ⊗ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Voir commentaires

Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0787571597

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : PARNEIX DELPHINE
Désignation du service : _____
Tél : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : PARNEIX DELPHINE
Signature :
Date : 26/02/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V6.6.1_1.00)

Le réseau de transport d'électricité

Document fourni à titre indicatif
Reproduction interdite
Accessibilité RTE
26 Feb 2024

GMR PYRENEES
87 RUE JEAN GAYRAL
31200 TOULOUSE
Pôle Environnement Tiers

Tel : 05 61 61 97 26

Impression écran du SIG RTE

Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Hors Tension

Site existant :
- Poste électrique
- Piquage
- Portique et Poste Isolé
- Autres fonctions

Site décidé :
- Poste électrique
- Piquage

Ligne :
- Aérien Simple Terne
- Aérien Multi Terne
- Souterrain Simple Terne
- Souterrain Multi Terne
- Aéro-souterrain
- Décidé

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

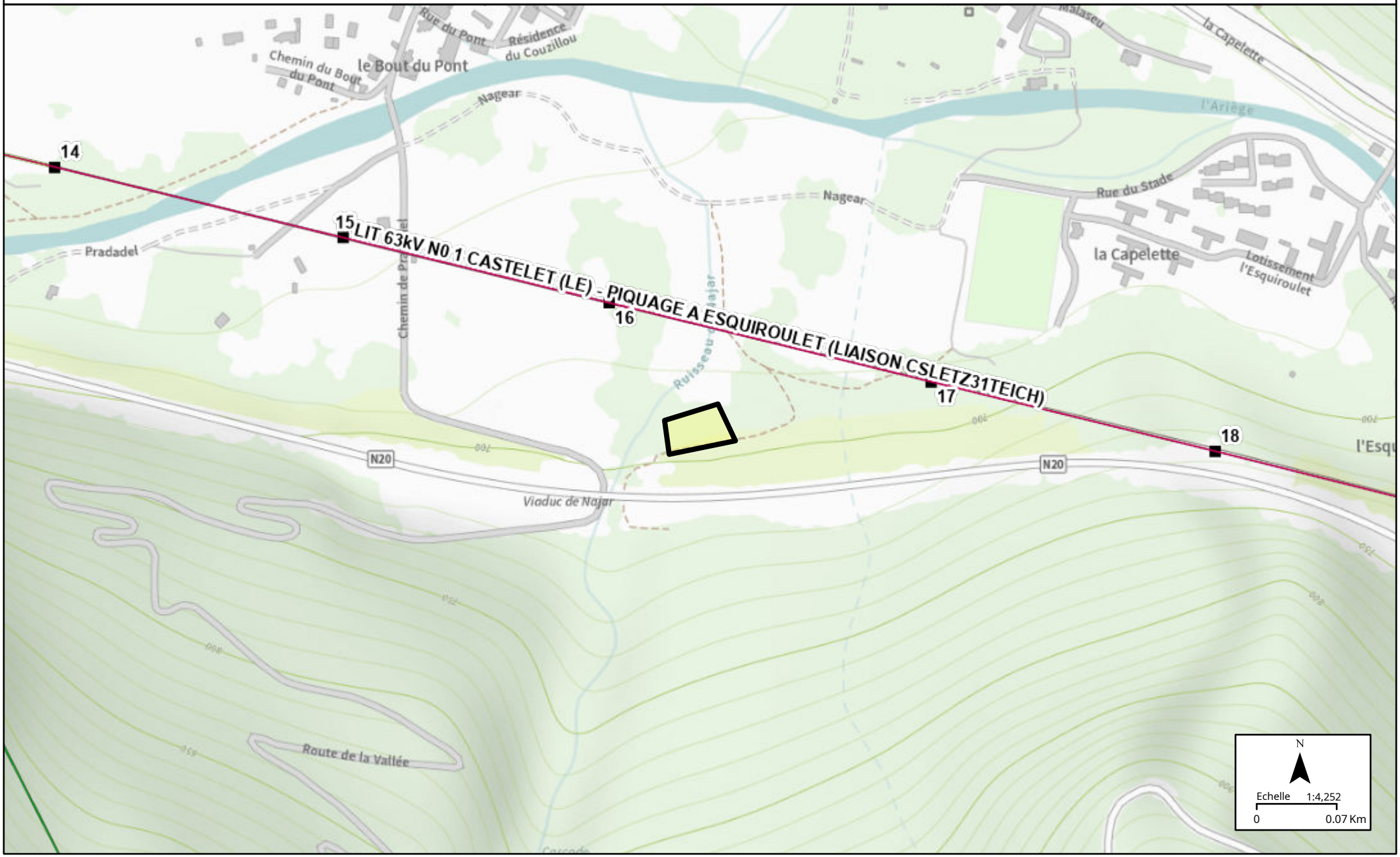

Annexe C : Documents joints au récépissé
Travaux à proximité d'une LA

Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION !
DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,

- au Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,

- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maitre d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.

Plantations d'arbres à proximité :

La réglementation en vigueur ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité ou sous les lignes électriques dans la mesure ou ces derniers respectent l'ensemble des distances réglementaires en vigueur, en particulier les normes de **l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001.**

Cependant, pour des raisons d'exploitation (interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de fosses de plantations sous l'emprise des conducteurs de notre ligne aérienne « HTB ».

En tout état de cause, pour une ligne aérienne, nous vous informons que toute végétation sous ou à proximité de nos ouvrages aériens doit être distante de ceux-ci de **5 mètres minimum**.

Cette végétation sera systématiquement élaguée si elle ne respecte pas cette distance de sécurité.

Par mesure de précaution, afin d'éviter tout incident (amorçage, incendie…), nous vous recommandons de ne pas planter d'arbres susceptibles d'entamer cette distance arrivés à maturité.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos équipes au n° indiqué sur le récépissé.

NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

<u>En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.</u>

Emprise de la ligne dans le plan vertical Art R4534-108 & 109 du code du travail

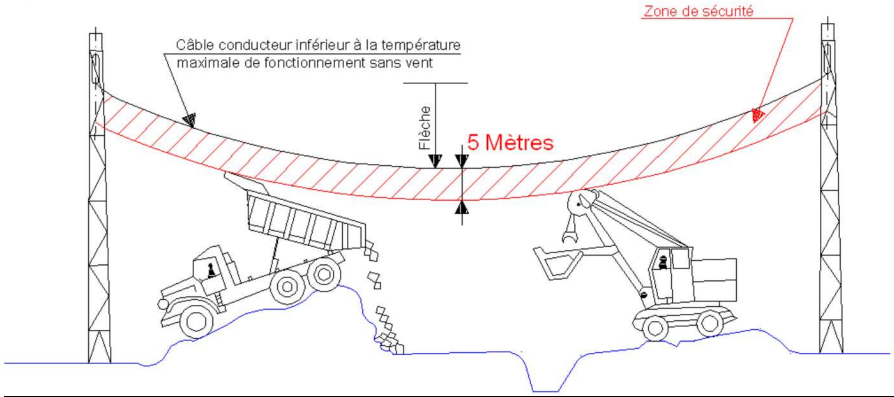

Emprise de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail

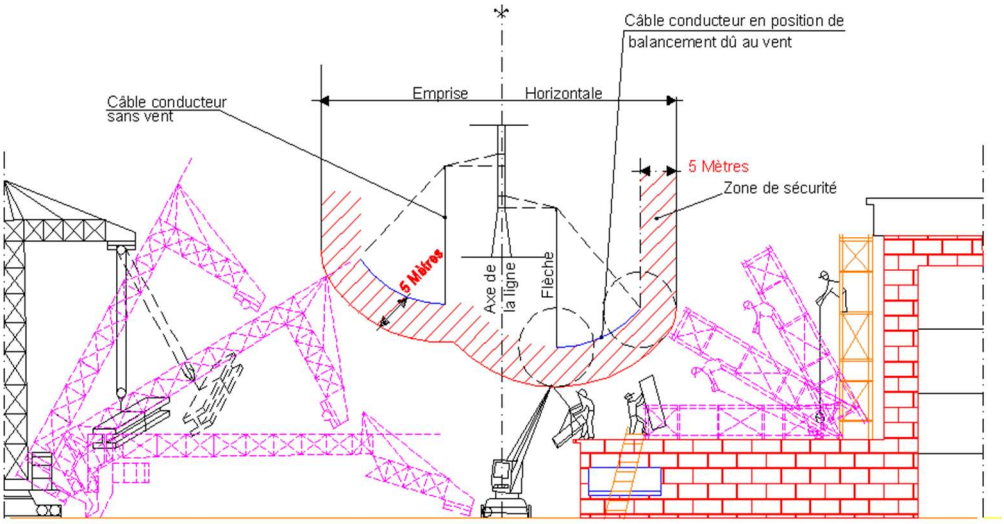

EXTRAIT D'UN PROFIL EN LONG D'UNE LIGNE AERIENNE HTB

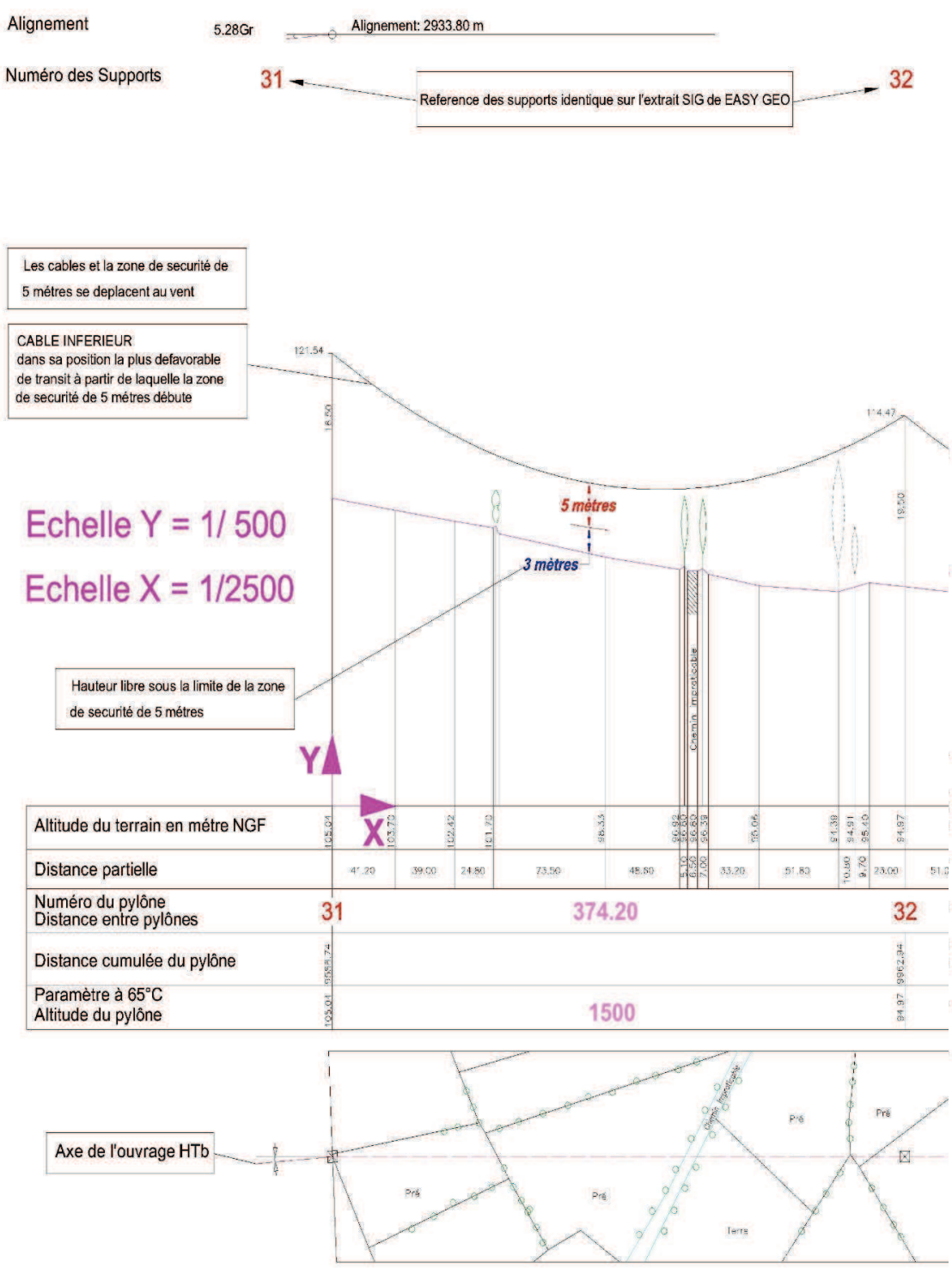

Le réseau
de transport
d'électricité

Réglementation anti-endommagement

Lire, comprendre et imprimer un plan RTE

•

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau électrique haute tension RTE et permet de l'imprimer au format A4 en respectant l'échelle.

Vous avez reçu un **plan RTE au format AUTOCAD** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Allez dans Ficher, fonction « **Tracer** » de votre outil Autocad
2. Sélectionnez l'**imprimante**
3. Sélectionnez le format du papier « **A4 ISO** »
4. Sélectionnez « **fenêtre** »
5. Faites une fenêtre sur la **partie concernée par vos travaux** avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
6. Décochez la case « **à la taille du papier** » dans les paramétrages
7. Sélectionnez le format d'échelle « **1 :1** »
8. Cochez « **Centrer** »
9. Puis cliquez sur « **Imprimer** »

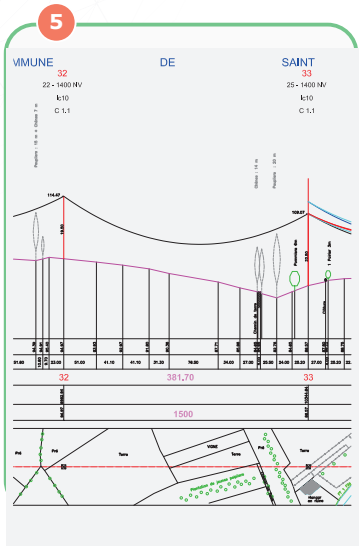

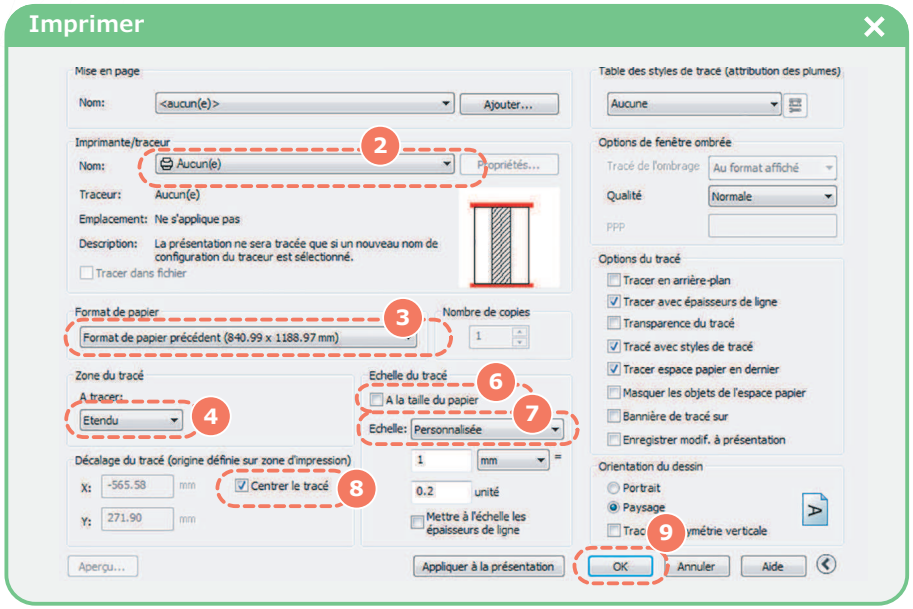

Vous avez reçu un **plan RTE au format PDF** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Zoomez sur la **zone travaux** que l'on veut imprimer
2. Allez dans Fichier, fonction « **Imprimer** »
3. Ensuite dirigez dans « **Autres options** » et choisissez « **vue active** »
4. Sélectionnez « **Taille réelle** »
5. Sélectionnez l'orientation « **portrait** »
6. Puis cliquez sur « **Imprimer** »

ATTENTION !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan imprimé par rapport aux cotations existantes.

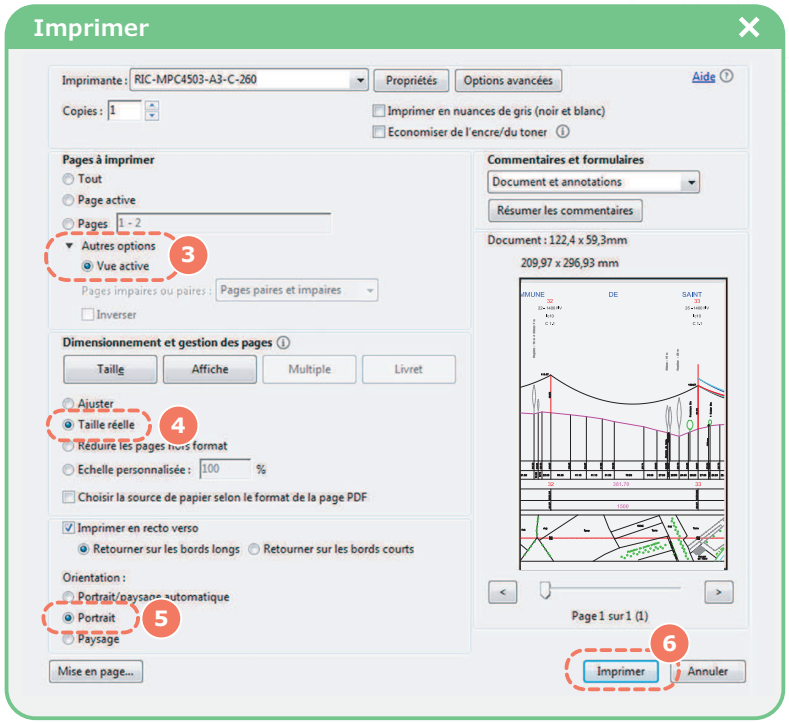

Pièce n°: 7/1

GESTIONNAIRE
AU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

TRANSPORT ÉLECTRICITÉ SUD OUEST

USR PYRENEES

Liaison aérienne à 63000 Volts
CASTELET - LE TEICH
z AX LES THERMES

Tronçon commun avec Liaison aérienne à 63000 Volts Castelet-Ussat-Tarascon
MERENS-PORTIQUE DE MERENS-ORGEIX-LE TEICH

Tronçon commun avec Liaison aérienne à 63000 Volts
MERENS-PORTIQUE DE MERENS-ORGEIX-LE TEICH
Du support n°22 au support n°29

PROFIL EN LONG

DU POSTE DE AX LES THERMES AU POSTE DE CASTELET

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

ÉCHELLES : Hauteurs : 1/500 Longueurs : 1/2500

Indice : A

Date : 10/10/2011

Format : 2-(0 x 0.52)
Cadre : 2-(0 x 0.52)
Indice : 10-10-2011
Fait : CMM/AYAT

Unité de dessin : Millimètre
Unité de sortie : Millimètre
Echelle : 1:1

EIFFAGE ENERGIE
Agence Midi-Pyrénées
Zi de Lespinasse
31180 Castelmaurou
Tél : 05 61 49 49 00
Fax : 05 61 49 49 01

Le dessinateur : Le dessinateur

PLAN N° 7/1P-CSUE(1)-TEICH-LAS-AX LES THERMES-CASTELET-A

Fichier : C:\DESSIN\7-1-CSUE(1)P-TEICH-LAS-AX LES THERMES-CASTELET-A.dwg Sauvegarde : Vendredi 14 Octobre 2011 - 16:14:11 Version : 16.1 - 16.1

Indice	Date	Modifications	Dessinateur	Vérificateur	Approbateur
A	10/11/09	Mise en service (version - Provisoire)	GAT	SATREL	
B	10/10/11	Mise à jour	CMM/AYAT	CMM/AYAT	
C	10/10/11	Lots 4 et 5 (pose de câble OPGW) et lots 6 et 7 (pose de câble OPGW) : Modification du tracé du câble OPGW, du tracé des câbles de terre, du tracé des câbles de terre pour prise de terre, du tracé des câbles de terre pour prise de terre, du tracé des câbles de terre pour prise

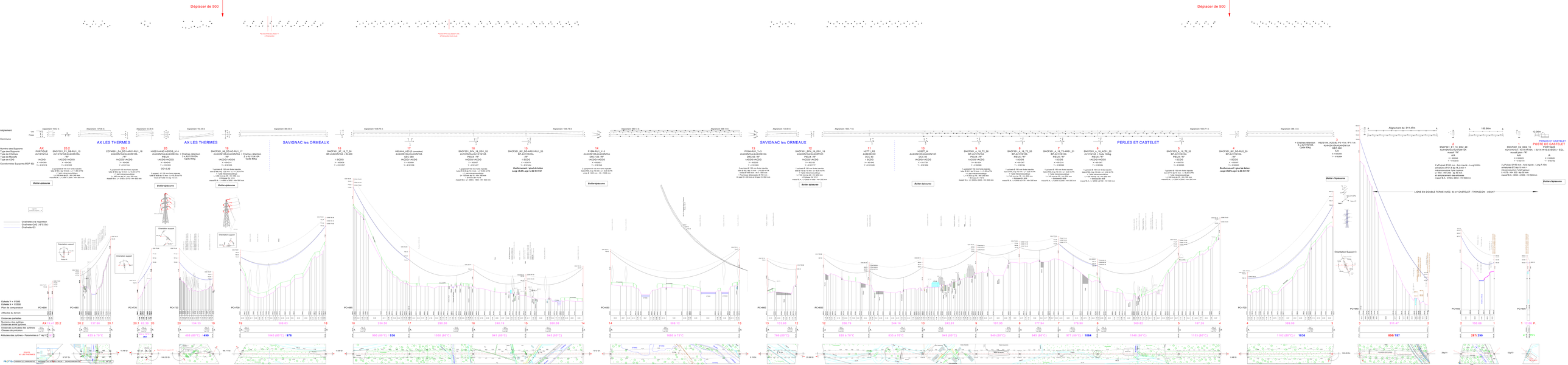
Déplacer de 500
Déplacer de 500
Alignement
Commune
Numéro des Supports
Type des Supports
Type de Chaînes
Type de Pylône
Type de CDS
Coordonnées Supports (NGF 93)
AX LES THERMES
SAVIGNAC les ORMEAUX
PERLES ET CASTELET
POSTE DE CASTELET
LIGNE EN DOUBLE TERNE 400C 63 kV CASTELET - TARASCON - LUSSAT
Chaînette à la réquisition
Chaînette (CC 301)
Chaînette (C2)
Echelle X = 1/ 500
Echelle Y = 1/2500
Plan de comparaison
Altitudes du terrain
Distances partielles
Numéros des pylônes
Distances entre pylônes
Altitudes des sommets des pylônes
Classes de pollution
Altitudes des pylônes - Paramètres à 7 règles

Service qui délivre le document

RTE GMR PYRENEES

87 RUE JEAN GAYRAL

31200 TOULOUSE
France
Tél : +33561619089 Fax : +33561619753

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2409004712.240901RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Contacter votre interlocuteur RTE au numéro figurant sur le récépissé si les plans fo

urnis ne sont pas lisibles et/ou si le format n'est pas imprimable.

Une distance de sécurité de 5.00 mètres minimum devra respectée en permanence entre les conducteurs de nos lignes et les personnes, les matériels, et les matériaux pouvant évoluer sur le chantier. Si vos travaux devaient se situer sous nos lignes, veuillez nous contacter.

Responsable : PARNEIX DELPHINE

Tél :

Date : 26/02/2024

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)